

La saison de chasse débute **jeudi 9 novembre** en forêt de Sénart

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle limite les populations de chevreuils et sangliers pour préserver l'équilibre faune/flore. La saison 2017-2018 ouvre jeudi 9 novembre.



UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Organisée le jeudi en forêt de Sénart, la chasse débutera le 9 novembre cette année. Au total, **durant la saison 2017-2018, l'ONF prévoit 13 journées de chasse** (cf. calendrier).

Sur ce massif fréquenté par le public et complexe à chasser (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), **l'ONF encadre et organise directement l'activité**. Afin d'assurer une sécurité maximale, l'activité s'effectue à l'aide de miradors amovibles.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF **invite chacun à être attentif à la signalisation** : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Toutes les précautions seront prises pour garantir la sécurité de tous en forêt.

Il n'est toutefois pas recommandé de pénétrer les sous-bois ni d'emprunter les allées des zones chassées. La forêt n'est jamais totalement parcourue **laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer**.

CALENDRIER DE CHASSE 2017-2018

NOVEMBRE	DÉCEMBRE
9, 16, 23 et 30	7, 14 et 21
JANVIER	FÉVRIER
11, 18 et 25	1, 8 et 15

À QUOI SERT LA CHASSE ?

À Sénart, on compte 2 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : sangliers et chevreuils.

Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers se régalaient des bourgeons et des feuilles de semis (arbres de moins de deux mètres de hauteur). Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants et les semis. **Sans régulation, les populations décupleraient très rapidement ce qui deviendrait préjudiciable au renouvellement de la forêt.**

À proximité de zones urbaines, ces animaux, en trop grand nombre, peuvent provoquer d'autres dégâts : clôtures abîmées, jardins saccagés, déchets ménagers éparpillés au bonheur des petits rongeurs, voitures accidentées...

Faute de prédateurs naturels (loups), la chasse régule le nombre d'animaux et permet d'éviter la destruction des jeunes arbres.